



Synthèse des résultats de l'analyse diagnostique conduite dans trois pays pilotes : Burkina Faso, Sénégal et Togo

Diagnostic des ressources éducatives des pays d'Afrique subsaharienne francophones

© UNESCO 2022



Œuvre publiée en libre accès sous la licence Attribution-ShareAlike 3.0 IGO (CC-BY-SA 3.0 IGO), (<http://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/igo/>). Les utilisateurs du contenu de la présente publication acceptent les termes d'utilisation de l'archive ouverte de l'UNESCO (<https://fr.unesco.org/open-access/terms-use-ccbysa-fr>).

Les désignations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'UNESCO aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Les idées et les opinions exprimées dans cette publication sont celles des auteurs ; elles ne reflètent pas nécessairement les points de vue de l'UNESCO et n'engagent en aucune façon l'Organisation.

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES ACRONYMES	5
INTRODUCTION	6
A. SPÉCIFICITÉS AYANT CONDITIONNÉ LE CHOIX DES TROIS PAYS PILOTES	7
B. LES FACTEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES ET CULTURELS PERTINENTS EN MATIÈRE DE RESSOURCES ÉDUCATIVES	8
I. Communication et accès à l'électricité et à Internet	8
II. Niveau d'instruction des adultes	9
III. Taille et dispersion des établissements scolaires	9
IV. Performance qualitative de l'enseignement	10
C. LES CHOIX OPÉRÉS PAR LES PAYS EN MATIÈRE DE RESSOURCES ÉDUCATIVES	11
I. Stratégie nationale de production et diffusion des ressources éducatives	11
II. Choix en matière d'édition et diffusion des ressources éducatives	12
III. Meilleures pratiques correctrices et leurs effets	14
D. L'ACCESSIBILITÉ CONSTATÉE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES	15
I. Manuels scolaires et guides dans l'enseignement primaire	15
II. Manuels scolaires et guides de l'enseignant dans le secondaire	16
III. Matériels didactiques et laboratoires de sciences	17
IV. Ressources numériques	18
E. Mise en relation des facteurs et des choix avec l'accessibilité des ressources éducatives	19
I. Méthode	19
II. Scores attribués aux facteurs, aux choix et à l'accessibilité	21
III. Principaux constats analytiques	24
ANNEXE. RÉSUMÉ DES INFORMATIONS RELATIVES AUX RESSOURCES ÉDUCATIVES DANS LES TROIS PAYS PILOTES	25
Les facteurs socio-économiques et culturels favorables ou défavorables en matière de ressources éducatives	26
Les choix décisifs opérés par les pays en rapport avec les ressources éducatives	28
L'accessibilité constatée des ressources éducatives	31

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. Pourcentage d'élèves en fin de scolarité primaire au-dessus du seuil de compétences dans les trois pays pilotes (2019)	9
Tableau 2. Déficit théorique de livres de lecture et de calcul pour une école primaire de 300 élèves basé sur le RME, par pays	18
Tableau 3. Déficit théorique de livres de lecture et de calcul pour une école du cycle moyen de 300 élèves, basé sur le RME, par pays	18
Tableau 4. Déficit théorique de livres de lecture et de calcul pour une école du cycle secondaire de 300 élèves, basé sur le RME, par pays	19
Tableau 5. Sélection de 13 indicateurs pour l'analyse comparative des trois pays pilotes	23
Tableau 6. Gradation des scores attribués aux pays pour chaque indicateur	23
Tableau 7. Scores attribués aux pays par indicateur	24
Tableau 8. Niveaux qualitatifs établis pour les trois catégories de situations	26

LISTE DES ACRONYMES

AFD	Agence française de développement
APC	Approche par compétences
APPRENDRE	Programme d'appui à la professionnalisation des pratiques enseignantes et au développement de ressources
AUF	Agence universitaire de la Francophonie
CEB	Circonscription d'éducation de base
CEG	Collègue d'enseignement général
CENAMAFS	Centre national des manuels et des fournitures scolaires
CONFEMEN	Conférence des ministres de l'éducation des États et gouvernements de la Francophonie
COVID-19	Maladie à coronavirus 2019
DAGE	Direction de l'Administration générale et de l'Équipement
DGREIP	Direction générale de la recherche en éducation et de l'innovation pédagogique
FCFA	Franc de la Communauté financière africaine
IEF	Inspection de l'éducation et de la formation
IFADEM	Initiative francophone pour la formation à distance des maîtres
ODD	Objectifs pour le développement durable
PASEC	Programme d'analyse des systèmes éducatifs de la CONFEMEN
RME	Ratio manuels/élève
SIGE	Système d'information sur la gestion de l'éducation
TBS	Taux brut de scolarisation
TIC	Technologies de l'information et des communications
TICE	Technologies de l'information et de la communication pour l'éducation
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

INTRODUCTION

Un projet intitulé « Appui à la production et la diffusion des ressources éducatives pour les élèves et les établissements scolaires du primaire et du secondaire des pays d'Afrique subsaharienne francophone » est en cours de réalisation. Financé par l'Agence française de développement (AFD) et mis en œuvre en partie par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), ce projet a inclus dans sa première phase un diagnostic des ressources éducatives dans trois pays pilotes : le Burkina Faso, le Sénégal et le Togo.

Réalisés par des équipes nationales avec l'appui technique de l'UNESCO, ces diagnostics ont permis de faire apparaître les principales options stratégiques suivies par les autorités nationales en matière de ressources éducatives, de mesurer l'accessibilité de ces ressources pour les élèves et les enseignants et d'identifier certains des facteurs derrière les insuffisances constatées. Les analyses diagnostiques ont également décelé de bonnes pratiques qui méritent d'être connues et partagées en raison de leur probable impact positif dans la chaîne de gestion des ressources éducatives et de leur répliquabilité dans d'autres contextes. En plus de figurer dans les trois rapports diagnostiques, ces bonnes pratiques ont fait l'objet d'un rapport séparé de l'UNESCO¹.

Cette synthèse procède à une analyse comparative des choix stratégiques opérés par les pays pilotes, des facteurs de contexte autour des ressources éducatives et des résultats concrets en termes d'accessibilité des ressources éducatives. Elle met en évidence un certain nombre de choix qui permettent d'améliorer l'accessibilité de ces ressources même face à des obstacles.

La nature « pilote » même de ces travaux exige que ces leçons soient tirées afin que les autres pays intéressés puissent s'en servir dans leurs futures investigations stratégiques visant à renforcer leurs systèmes de production et de mise à disposition des ressources éducatives. Malheureusement, un des facteurs clés dans ces systèmes n'a pas pu bénéficier d'un traitement plus approfondi : le facteur économique et financier. Bien que le constat ait été fait qu'aucun des pays étudiés ne parvient à sécuriser un niveau de financement public suffisant pour l'acquisition régulière des ressources éducatives, les données et le temps ont manqué aux équipes nationales pour approfondir ce sujet particulièrement important. Ce sera certainement un sujet pour les phases ultérieures du projet.

Les documents déjà générés dans le cadre de ce projet constituent un corpus assez riche pour couvrir cet important domaine d'activité du secteur. Il s'agit :

- du guide méthodologique ;
- des rapports diagnostiques dans trois pays pilotes : Burkina Faso, Sénégal et Togo ;
- des bonnes pratiques relevées dans les pays pilotes ;
- de la synthèse des résultats de l'analyse diagnostique pilote conduite dans les trois pays sélectionnés.

Ce document de synthèse est structuré en cinq chapitres. Le premier explicite les spécificités qui ont motivé le choix des trois pays comme pilotes. Il est envisageable que ces spécificités expliquent, dans une certaine mesure, les différences constatées. Le chapitre B décrit les facteurs socio-économiques et culturels pertinents dans le domaine des ressources éducatives. Les efforts que font les ministères dans ce domaine sont, selon les situations, soit amplifiés soit atténués par ces facteurs. Le chapitre C détaille les choix significatifs mis en œuvre dans le domaine des ressources éducatives par les ministères en charge de l'éducation des trois pays concernés. Le chapitre D résume les résultats dans les trois pays en matière d'accessibilité des ressources éducatives. Enfin, le chapitre E essaie de mettre en rapport ces facteurs et ces choix avec les résultats dans une tentative d'évaluer le potentiel de telle ou telle mesure sur les résultats obtenus.

1. Diagnostic des ressources éducatives des pays d'Afrique subsaharienne francophones – Synthèse des bonnes pratiques relevées dans les pays pilotes, janvier 2022.

A. Spécificités ayant conditionné le choix des trois pays pilotes

Le projet d'appui par l'AFD à la production et la diffusion de ressources éducatives a pour objectif de toucher un nombre de pays relativement grand, 16 pour être précis. Étant donné la complexité du projet, il a été jugé judicieux de tester les méthodes d'analyse et les approches d'intervention auprès de trois pays afin de faciliter la mise en œuvre pour l'ensemble des pays.

Dans la description du projet, les critères suivants étaient énoncés :

- les pays d'Afrique de l'Ouest pour la phase pilote ;
- l'engagement officiel des gouvernements dans l'élaboration de politiques pour l'amélioration de la production, de l'accès et de l'utilisation des ressources éducatives ;
- la présence de bureaux régionaux/nationaux de l'UNESCO ou de Commissions nationales pour l'UNESCO entretenant des relations solides avec les partenaires nationaux et les ministères en charge de l'Éducation nationale ;
- la possibilité de créer des liens avec le Programme d'appui à la professionnalisation des pratiques enseignantes et au développement de ressources (APPRENDRE) et l'Initiative francophone pour la formation à distance des maîtres (IFADEM) dans les pays concernés.

La référence à l'UNESCO s'explique car cette organisation a un leadership international reconnu dans le domaine des normes et standards relatifs à l'éducation, notamment aux ressources éducatives. Quant aux programmes APPRENDRE et IFADEM, ils sont plus directement associés à l'action de l'AFD en Afrique.

APPRENDRE cherche à aider les pays d'Afrique francophone à élaborer et mettre en œuvre des stratégies d'accompagnement des enseignants du primaire et du secondaire en les aidant à répondre aux difficultés d'apprentissage de leurs élèves. Les actions engagées concernent notamment :

- la formation initiale et continue des enseignants ;
- la supervision pédagogique ;
- la construction de communautés de pratiques et de recherche autour des apprentissages.

APPRENDRE est mis en œuvre par l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) depuis 2018. Les trois pays considérés ici en font partie depuis le début aux côtés de 23 autres pays.

L'IFADEM, quant à elle, vise à mettre en œuvre des dispositifs de formation, en partie à distance, avec l'introduction progressive du numérique éducatif pour renforcer les compétences des maîtres dans l'enseignement du français et l'enseignement d'autres disciplines en français. L'IFADEM est mise en œuvre depuis 2008 par l'Organisation internationale de la Francophonie et l'AUF. Une quinzaine de pays en sont bénéficiaires, dont nos trois pays pilotes.

Au-delà de ces critères assez généraux, le Burkina Faso, le Sénégal et le Togo présentaient un intérêt pour l'étude diagnostique du fait du développement différent de leur chaîne des ressources éducatives. Ils permettaient ainsi de faire ressortir une variété de difficultés et de solutions dans l'élaboration ou la mise en œuvre de politiques de ressources éducatives.

Le Burkina Faso affichait une volonté politique pour le renforcement de l'accès des élèves aux ressources éducatives et le ministère de l'Éducation s'est engagé dans une politique de production endogène de manuels scolaires et de matériels didactiques.

Le **Sénégal**, quant à lui, semble avoir la politique de manuels scolaires la plus aboutie en Afrique de l'Ouest. En effet, à partir de 2013, il a entamé une refonte de sa politique des manuels scolaires. Était également pris en compte le fait que ce pays avait lancé le Projet pour la préservation des manuels scolaires au Sénégal, dont l'objectif était de protéger des millions de manuels scolaires, afin de leur offrir une durée de vie supplémentaire de trois ans. Qui plus est, le Sénégal accueille les sièges pour l'Afrique de l'Ouest du Bureau régional de l'UNESCO et de l'AUF.

Enfin, le **Togo** a été sélectionné car il a entrepris, dans le cadre du Projet éducation et renforcement institutionnel, appuyé par le Partenariat mondial pour l'éducation, une réforme qui consistait notamment en la révision des programmes d'enseignement selon l'approche par compétences (APC), ainsi que la conception, l'édition et la distribution de manuels scolaires aux élèves avec un ratio de deux manuels par élève (à savoir un manuel de mathématiques et un manuel de français).

Bien que confrontés à des contraintes fort différentes, ces trois pays répondaient par conséquent aux critères de volonté politique et de mesures concrètes en matière de ressources éducatives.

B. Les facteurs socio-économiques et culturels pertinents en matière de ressources éducatives

La capacité qu'a un pays à développer et à appliquer effectivement une stratégie en matière de ressources éducatives est tributaire d'un certain nombre de facteurs extérieurs au secteur lui-même, mais qui peuvent le contraindre de plusieurs manières. Si, par exemple, des parties significatives du territoire sont difficilement accessibles par voie terrestre, les efforts pour approvisionner en manuels scolaires les écoles dans ces zones devront être significativement amplifiés. Ce chapitre cherche à montrer, pour chacun des pays, les facteurs plutôt favorables ou plutôt défavorables à ses efforts en matière de ressources éducatives.

I. Communication et accès à l'électricité et à Internet

Le développement et la qualité des moyens de communication constituent un facteur de grande importance quand il s'agit de mettre des livres entre les mains des élèves. La géographie peut présenter des défis majeurs pour les zones difficilement accessibles (montagnes, fleuves, intempéries), surtout lorsque les infrastructures ne sont pas suffisamment développées.

Lorsqu'on évoque les ressources éducatives numériques, la question de l'électricité se pose. Elle est nécessaire pour charger les terminaux s'ils sont disponibles (ordinateurs, téléphones, tablettes), imprimer ou projeter des documents accessibles sur les réseaux, sans parler de l'éclairage pour faciliter la lecture et l'utilisation des manuels par les élèves à leur domicile. Enfin, Internet est associé à toute diffusion et réception de contenus éducatifs numériques, quel que soit le terminal utilisé.

Les difficultés plus ou moins importantes au regard de ces nécessités peuvent constituer des freins au développement des ressources éducatives.

Au Togo, 55 % des écoles primaires ne sont pas accessibles toute l'année. Au Burkina Faso, 24 % des écoles sont concernées. Pour ces écoles reculées et enclavées, c'est autant d'éléments qui peuvent expliquer un faible accès aux ressources éducatives.

En matière d'électricité, le Burkina Faso est en situation bien plus difficile que les deux autres pays. Moins d'un ménage sur cinq s'éclaire à l'électricité². Pire encore, ce peu d'énergie est concentré dans les villes. Ainsi, seulement 3 % des ménages ruraux ont l'électricité. Seule une école primaire sur quatre a l'électricité. Au postprimaire et au secondaire, la situation est nettement meilleure puisqu'un établissement sur deux y a accès.

53 % des ménages togolais ont accès à l'électricité, dont 28 % en milieu rural. La proportion d'établissements électrifiés augmente avec le niveau du cycle : 10 % en primaire, 31 % au collège et 59 % au lycée.

Le Sénégal est relativement mieux loti avec 62 % de ses ménages accédant à l'électricité, dont 35 % en milieu rural. En conséquence, 46 % des écoles primaires, 80 % du secondaire premier cycle et la totalité des établissements secondaires sont dotés de l'électricité.

Internet est une rareté au Burkina Faso puisque seulement 0,2 % des écoles primaires et 2 % des écoles postprimaires et secondaires sont connectées. Au Togo, en 2017, la proportion de ménages disposant d'Internet « par n'importe quel appareil de la maison » était de 26,5 % et celle des ménages dotés d'un ordinateur de 10 %. Au Sénégal, 14 % des écoles élémentaires et 62 % du moyen et secondaire ont une connexion Internet.

II. Niveau d'instruction des adultes

Le niveau général d'instruction de la population agit comme accélérateur ou comme frein à la demande de matériel écrit et donc, indirectement, à l'essor ou à l'affaiblissement du secteur de l'édition.

Selon les dernières données disponibles (2014), 79 % de la population adulte du Burkina Faso était sans aucune instruction (donc analphabète) ; 10 % avaient une instruction primaire, 6 % une instruction postprimaire ou secondaire, 3 % une instruction supérieure. À la même date, le Sénégal affichait un taux d'alphabétisation de la population adulte de 45 %.

Au Togo, le tableau est fortement différencié selon le genre : dans la population masculine âgée de 15 à 49 ans³, 28 % sont analphabètes, 5 % ont un niveau primaire et 67 % un niveau secondaire ou supérieur. La situation est nettement moins favorable aux femmes : on y trouve 54 % d'analphabètes, 6 % de niveau primaire et 40 % de niveau secondaire ou supérieur.

III. Taille et dispersion des établissements scolaires

Parallèlement à l'éloignement et l'enclavement des écoles analysées ci-dessus, la taille et la dispersion des établissements scolaires jouent un rôle non négligeable dans la distribution des ressources éducatives. Ce rôle est lié à la situation démographique du pays. La situation la plus favorable est celle où les effectifs scolarisés sont concentrés dans des écoles de taille relativement importante, en général facilement accessibles. En revanche, lorsque les élèves sont dispersés dans une multitude d'écoles de très petite taille, souvent localisées dans des zones peu accessibles, on a un plus grand risque de faible accès aux ressources.

Au Burkina Faso, le taux brut de scolarisation (TBS) est de 79 % au primaire, 49 % au postprimaire et 22 % au secondaire. Les élèves du primaire représentent 72 % des effectifs préuniversitaires. Près du quart des établissements des trois niveaux sont de toutes petites écoles de moins de 100 élèves. Les écoles urbaines représentent 21 % au primaire et 33 % au postprimaire et secondaire, des proportions en hausse.

2. Données de 2014.

3. On ne peut donc pas directement le comparer avec le Burkina Faso dont les données concernent la totalité de la population.

Au Sénégal, les TBS sont de 86 % au primaire, 51 % au moyen et 33 % au secondaire. Les effectifs du primaire représentent 60 % du total préuniversitaire (sans compter le préscolaire), ceux du moyen 28 % et ceux du secondaire 13 %.

Au Togo, les TBS sont de 123 % au primaire, 78 % au collège et 35 % au lycée. Les effectifs scolarisés sont à 67 % au primaire, à 25 % au collège et à 8 % au lycée.

IV. Performance qualitative de l'enseignement

En général, les études sur les performances qualitatives des systèmes éducatifs les considèrent comme une variable dépendante et cherchent à identifier les facteurs les affectant. Cette étude fait l'inverse en considérant la qualité de l'éducation comme un facteur indépendant qui influence de façon importante l'attitude vis-à-vis des ressources éducatives. On part de l'hypothèse selon laquelle un système réalisant de bonnes performances aura tendance à exercer une pression sur les acteurs concernés en faveur de ressources éducatives de qualité pour maintenir cette qualité. À l'inverse, un système qui a en permanence de mauvais résultats tendra à permettre le relâchement sur les intrants par baisse des attentes.

L'évaluation de 2019 du Programme d'analyse des systèmes éducatifs de la CONFEMEN⁴ (PASEC) a concerné 14 pays et testé les niveaux de connaissances et de compétences en mathématiques et en langues d'enseignement – le français dans le cas des pays pilotes – des élèves de début et de fin de primaire. Les trois pays pilotes y ont pris part, permettant des comparaisons. Si le PASEC vise deux cibles, à savoir le début de la scolarisation et la fin de la scolarisation primaire, par simplification, l'étude sur les ressources éducatives se contente d'examiner les résultats en fin de scolarité primaire, qui résument l'effet des intrants au cours de la scolarisation.

Tableau 1. Pourcentage d'élèves en fin de scolarité primaire au-dessus du seuil de compétences dans les trois pays pilotes (2019)

Pays	Français	Mathématiques
Burkina Faso	66,7	62,5
Sénégal	74,7	65,0
Togo	38,9	37,0

Source : PASEC 2019.

Le tableau 1 montre que le Togo est très nettement moins performant que les deux autres pays en français et en mathématiques. Si 37 % seulement des élèves en fin de scolarité primaire atteignent le seuil de compétences en mathématiques, cela veut dire que 63 % des élèves togolais ne le possèdent pas. C'est autant d'investissement et d'efforts qui n'auront pas fourni l'effet escompté.

Le Burkina Faso et plus encore le Sénégal réussissent nettement mieux dans les deux disciplines.

C. Les choix opérés par les pays en matière de ressources éducatives

L'accessibilité effective des manuels scolaires et des guides de l'enseignant dépend essentiellement de la façon dont le ministère responsable organise le domaine des ressources éducatives. Plusieurs options existent et chaque pays choisit les siennes en fonction de ses critères politiques, culturels et économiques. Ce chapitre inventorie les choix opérés par les trois pays dans le domaine de la conception, de la production et de la distribution des ressources éducatives en cherchant à déceler l'effet de ces choix sur l'accessibilité effective des ressources éducatives dans les classes.

I. Stratégie nationale de production et diffusion des ressources éducatives

L'expression première d'un choix national conscient en matière de ressources éducatives est l'adoption d'une politique ou d'une stratégie nationale de production et diffusion de ces ressources. Selon l'un des meilleurs spécialistes de la question⁵ :

« Définir une politique du livre – dont les manuels scolaires constituent un volet – renvoie à la nécessité de définir et d'ordonner une série d'objectifs spécifiques concernant chacun des éléments de la chaîne de ressources éducatives, en tenant compte des réalités nationales et en respectant le délicat équilibre qui doit être réalisé entre les politiques éducatives et culturelles de l'État et le développement industriel du secteur de l'édition. »

Le Burkina Faso dispose non pas d'un mais de deux référentiels en matière de stratégie sur les ressources éducatives : une Stratégie nationale de production et distribution du matériel didactique de l'éducation de base, conçue pour la période 2014-2021, mais aussi une Politique nationale du manuel scolaire dans l'enseignement secondaire.

Pour l'enseignement primaire, la Stratégie nationale de production et de distribution du matériel didactique de l'éducation de base prend en compte le matériel didactique, les manuels scolaires et les guides de l'enseignant. Les mesures les plus significatives de cette stratégie sont :

- la création de la Direction de la production des moyens didactiques et des technologies (2014) ;
- l'édition des nouveaux manuels scolaires et des guides de l'enseignant ;
- l'intégration des technologies de l'information et des communications (TIC) dans les enseignements/apprentissages ;
- la valorisation des compétences nationales en matière d'édition ;
- la prise en compte des apprenants à besoins spécifiques dans l'édition et la conception du matériel didactique ;
- la reproduction des manuels et des guides par des entreprises privées, de préférence nationales.

Pour l'enseignement secondaire, la Politique nationale du manuel scolaire dans l'enseignement secondaire vise à :

- fournir aux établissements d'enseignement secondaire des manuels respectueux des programmes en vigueur ;
- faciliter à tout élève, où qu'il soit, l'acquisition de manuels scolaires à faible coût ;
- développer la production nationale de manuels scolaires ;
- susciter et encourager la production de manuels scolaires et d'œuvres complémentaires par les auteurs burkinabè ;
- développer une politique d'acquisition de droits d'auteur et de partenariats avec les éditeurs et imprimeurs privés.

4. Conférence des ministres de l'éducation des États et gouvernements de la Francophonie.

5. Garzón, A. La politique nationale du livre : un guide pour le travail sur le terrain. Paris : Éditions UNESCO, 2005.

Ces deux référentiels, qui ne concordent pas dans l'organisation institutionnelle, ont été conçus à un moment où l'éducation de base et l'enseignement secondaire dépendaient de deux ministères différents. Or, depuis 2016, les deux ministères ont fusionné et une harmonisation s'impose pour plus d'efficacité.

Le **Sénégal** s'est doté en 2013 d'une Politique nationale du manuel scolaire et du matériel didactique. Cette politique s'appuie sur les trois axes suivants, détaillés dans la deuxième section de ce chapitre :

- la libéralisation ;
- le choix multiple ;
- l'achat et la sélection des manuels au niveau déconcentré.

Le **Togo** ne dispose pas encore de politique en matière de ressources éducatives. Il n'a pas non plus de direction chargée du curriculum. Toutefois, une telle politique est en cours d'élaboration.

II. Choix en matière d'édition et diffusion des ressources éducatives

Au **Burkina Faso**, la Direction générale de la recherche en éducation et de l'innovation pédagogique (DGREIP) est responsable des contenus des manuels et guides. Elle prend en charge l'édition des nouveaux manuels scolaires et confie la reproduction à des entreprises privées, de préférence nationales.

Au primaire, la gratuité des manuels scolaires est en place depuis 2006. Chaque année, après la distribution des manuels scolaires, les circonscriptions d'éducation de base (CEB) font un inventaire pour déterminer les stocks restant dans les différents magasins, le nombre de livres utilisables et détériorés, l'effectif des élèves par niveau ainsi que l'estimation des besoins en livres de l'élève et guides du maître.

L'inventaire et l'expression des besoins permettent au Service de gestion des manuels scolaires de faire une synthèse nationale des besoins. Ces estimations ne sont pas fiables, n'étant pas basées sur des projections scientifiques et, de fait, certains essaient de se constituer des réserves. La Direction des marchés publics organise la commande par appel d'offres et, une fois le marché attribué, la DGREIP met à la disposition de l'adjudicataire les films et maquettes des manuels. Fait important à noter : malgré ce processus théorique, les commandes sont faites non pas sur la base des estimations des besoins des CEB mais sur celle des disponibilités budgétaires. D'où un déficit chronique en manuels achetés.

À l'issue de l'impression, les livraisons sont reçues dans les magasins de l'État puis déposées dans les magasins des CEB, chaque transporteur étant accompagné par un agent du ministère. L'ensemble du processus est géré manuellement et, en conséquence et vu les faibles capacités de l'administration et des éditeurs, les retards s'accumulent dès la mise à disposition des maquettes. Les manuels scolaires produits au niveau du primaire sont jugés de qualité insuffisante. C'est pourquoi la durée de vie du livre varie entre un an dans les petites classes et trois ans maximum dans les grandes classes.

Au postprimaire et au secondaire, les manuels scolaires sont loués par les établissements aux élèves, avec une gestion centralisée de ce mécanisme par un établissement public autonome, le Centre national des manuels et des fournitures scolaires (CENAMAFS). Tout établissement public ou privé d'enseignement général et technique du postprimaire et du secondaire peut bénéficier de la dotation de manuels scolaires du CENAMAFS à mettre à la disposition des élèves par location. Les établissements communiquent leurs besoins en manuels et le ministère les envoie en fonction des disponibilités et des priorités.

En plus de la réimpression des manuels grâce à l'imprimerie du ministère ou par prestataire et des achats, le ministère innove par son programme de réparation des manuels. Ainsi, chaque année, au moins 10 000 manuels sont produits et autant réparés. Il y a lieu de noter un faible engouement des élèves pour ce mode de mise à disposition : les taux de location sont en baisse régulière, passant de 40 % en 2016-2017 à 36 % en 2017-2018, puis à 33 % en 2018-2019, et enfin à 25 % en 2019-2020.

Au **Sénégal**, la libéralisation de l'élaboration, de l'édition, de la production et de la distribution des manuels scolaires signifie que toutes ces activités sont désormais confiées aux éditeurs privés qui deviennent des partenaires privilégiés du ministère. Ce dernier devient acheteur, exprime ses besoins et définit les conditions que doivent remplir les manuels pour être utilisés dans le système. Pour ce faire, il élabore un dossier de soumission (composé de spécifications pédagogiques et techniques des manuels et d'un guide de soumission) à l'intention des éditeurs qui conçoivent leurs manuels et les soumettent au ministère pour une évaluation par les structures du niveau central. L'évaluation vérifie la conformité des manuels au programme en vigueur, à l'approche pédagogique préconisée, au découpage de l'année scolaire, mais aussi le respect des réalités socioculturelles, des valeurs transversales, de l'environnement et de la langue. La liste des manuels agréés est publiée et c'est sur elle que s'exerce le choix multiple.

La sélection, effectuée par les circonscriptions, consiste à choisir le meilleur manuel en termes de pertinence et de coût pour une discipline et un niveau donnés, sur la base de critères distincts de ceux de l'agrément (pertinence, adéquation avec le milieu, lisibilité, etc.). Pour cet exercice, les inspections sont regroupées par bassins (et non au niveau de chaque IEF comme initialement prescrit). Elles évaluent les offres financières et techniques des éditeurs. Le marché est décidé et exécuté et, enfin, l'éditeur distribue les manuels jusqu'au niveau des IEF.

Selon la politique du manuel scolaire, l'achat devrait se faire directement au niveau de l'inspection mais, pour des raisons liées au retard d'adaptation des procédures de passation de marchés d'État à cette disposition de la politique du manuel scolaire, l'achat reste géré par l'administration centrale. En exécution du marché, les manuels sont imprimés et livrés aux inspections. La livraison aux écoles n'est pas financée.

La méthode d'estimation quantitative des besoins en manuels est efficace dans la mesure où elle se base sur une projection des effectifs, une définition des priorités et l'inventaire des manuels disponibles dans les établissements. Cependant, elle n'est pas suivie d'un respect des quantités projetées faute de ressources financières adéquates pour leur acquisition et les structures déconcentrées (établissements et inspections) n'ont aucun moyen de corriger les estimations avant la livraison.

Il faut noter que les mesures de politique de ressources éducatives sont jusqu'à présent limitées au cycle élémentaire. Les textes réglementaires en vigueur ne touchent pas les autres cycles, jugés moins prioritaires dans l'allocation des budgets de l'État et de ses partenaires financiers.

Au **Togo**, la conception des contenus relève du ministère. Les travaux d'édition sont confiés par appel d'offres au secteur privé national, le copyright appartenant au ministère. Le processus d'acquisition des manuels scolaires en APC au primaire consiste à passer deux marchés successifs d'appels d'offres. Le premier sur l'édition et le second sur l'impression et la livraison des ouvrages.

Le ministère travaille depuis plusieurs années directement avec le même éditeur, Graines de pensée. L'impression, le façonnage puis la distribution sont confiés, par appel d'offres, à un second prestataire privé et la distribution à quatre prestataires régionaux. La succession de deux marchés publics constitue un processus difficile et se traduit par de longs délais qui ne donnent pas satisfaction. Afin de réduire considérablement ce délai, les marchés d'appel d'offres pour l'impression et la distribution des manuels ont été combinés en un seul. L'imprimeur imprime les manuels et les distribue dans toutes les écoles d'après les estimations et la répartition par établissement effectuées par la Cellule des marchés publics. Ce nouveau dispositif permet d'écourter la procédure d'environ six mois.

Au 1^{er} cycle du secondaire, une réforme des classes jusqu'à la quatrième visant un allègement des programmes a été effectuée, mais il n'y a pas encore de manuels scolaires à ce niveau. Des efforts sont fournis par des inspecteurs et des enseignants chevronnés pour mettre à disposition de chaque enseignant le programme révisé accompagné des fiches de cours et des guides d'utilisation.

Par ailleurs, l'étude diagnostique a révélé les situations suivantes ayant un impact sur l'efficacité de la mise à disposition des manuels :

- Une ligne budgétaire est allouée aux établissements mais d'un montant jugé « dérisoire » par l'étude : 22 500 francs de la Communauté financière africaine (FCFA) par salle de classe, pour l'achat de matériel didactique, de réparation de tables-bancs, etc.
- Le ministère a opté pour des cahiers d'activités à usage unique pour les CP1 et CP2 alors qu'il est incapable de les renouveler chaque année.
- Bien que disposant d'un modèle de simulation qui estime bien les besoins, les commandes sont faites non sur cette base mais sur celle d'un taux d'accroissement moyen utilisé par la Cellule des marchés publics, en raison de l'insuffisance des ressources financières.
- Comme cela a été observé pour le Burkina Faso (voir page 12), après la distribution, des surplus ne sont pas déclarés par les chefs d'établissement, qui cherchent à constituer des réserves.

III. Meilleures pratiques correctrices et leurs effets

Dans le cadre de l'analyse diagnostique des ressources éducatives dans les trois pays pilotes, 15 bonnes pratiques présentant un intérêt particulier au-delà des pays dans lesquels elles étaient mises en œuvre ont été mises au jour⁶. Ces bonnes pratiques couvrent plusieurs champs allant de la mise à disposition aux collèges de chariots mobiles/mini-laboratoires à la digitalisation des contenus des curricula, en passant par la simplification des marchés publics relatifs aux ressources éducatives.

Ces bonnes pratiques ont leur place dans ce chapitre pour moduler l'action positive des ministères dans ce domaine.

Pour le **Burkina Faso**, a été retenue la digitalisation des contenus des curricula. À cet effet, des contenus de curricula du primaire, du postprimaire et du secondaire ont été digitalisés et publiés sur la plateforme www.fasoeducation.bf, développée et mise en service en 2019. Il en a été de même pour d'autres ressources éducatives telles que 2 000 fiches pédagogiques d'aide à la préparation de la classe (niveau primaire), 18 annales (CM2, 3^e et Terminale), 47 guides pédagogiques et des ressources numériques audiovisuelles. L'effet de cette pratique est encore limité par l'absence d'interactivité dans les plateformes proposées, la qualité défectueuse des connexions internet et la pénurie de terminaux pour les usagers.

Pour le **Sénégal**, a été retenue la mise à disposition aux établissements moyens de chariots mobiles/mini-laboratoires. Face à l'énorme pénurie d'équipements et de matériels de laboratoire de sciences, un projet a pris l'initiative de ces chariots mis à disposition entre 2013 et 2020. Chaque chariot, de la taille d'un bureau du professeur, contient tout le matériel de base nécessaire à l'enseignement pratique de la discipline. Ce matériel a été répertorié par les techniciens du ministère de l'Éducation nationale et la demande formulée sur la base d'un appel d'offres. Cette initiative avait un potentiel fort mais son effet réel a été limité par la faible ampleur de l'intervention, puisque seuls 43 établissements ont été touchés sur les 1 030 du pays.

Pour le **Togo**, a été retenue l'initiative de simplification du système des marchés.

L'approvisionnement en nouveaux manuels scolaires au primaire passait par au moins trois appels d'offres, allant du manuscrit brut à la mise à disposition des manuels dans les écoles. Ce processus comportait trois grandes étapes :

- un appel d'offres Édition ;
- un appel d'offres Impression ;
- quatre appels d'offres régionaux pour distribuer les manuels depuis un entrepôt à Lomé jusqu'aux écoles.

En 2018, les marchés pour l'impression et pour la distribution ont été combinés en un seul. Cela a permis de gagner environ six mois. L'étude diagnostique conclut que l'on peut aller encore plus loin en ajoutant l'édition à cette combinaison.

D. L'accessibilité constatée des ressources éducatives

Dans chacun des trois rapports examinés, l'accessibilité effective des ressources éducatives a été analysée et mesurée pour les différents cycles d'enseignement. Cette accessibilité est, en fin de compte, la préoccupation principale de ce projet. Ce chapitre reprend l'essentiel des résultats de ces mesures d'accessibilité en vue d'établir une comparaison entre pays mais aussi de mesurer l'impact des choix opérés par les ministères.

I. Manuels scolaires et guides dans l'enseignement primaire

L'indicateur utilisé pour mesurer l'accessibilité de ces ressources est essentiellement le ratio manuels/élève (RME). Pour une discipline et un niveau éducatif donnés, il rapporte le nombre de manuels disponibles au nombre d'élèves qui les utilisent. Idéalement, le RME devrait tourner autour de 1 indiquant que, *a priori*, chaque élève dispose de son propre manuel qu'il peut consulter à volonté, en classe ou à domicile.

Dans les trois pays pilotes, le ministère chargé de l'éducation dispose d'un système d'information sur la gestion de l'éducation (SIGE) qui collecte et publie annuellement les données clés auprès de chaque établissement, y compris celles relatives aux ressources éducatives. Ces publications ne sont pas sans difficultés. L'étude sur le **Burkina Faso** par exemple regrette que le formulaire utilisé pour la collecte :

« [...] ne prend pas en compte le matériel TIC (ordinateurs, photocopieuses, vidéoprojecteurs, Tableau Numérique Interactif...). En plus, ces données sont entachées d'une certaine imprécision, du fait de la difficulté, signalée par les chefs d'établissement, à établir un compte exact des manuels dont dispose la structure. En effet, les manuels des différentes dotations sont souvent disparates et certains livres sont dans un état qui ne permet plus un usage optimal. Enfin, le plus souvent, l'absence de registre de gestion ne permet pas d'avoir une claire traçabilité des manuels scolaires dans les établissements. »

Ces réserves faites, le **Burkina Faso** affichait en 2019/20, pour l'enseignement primaire, un RME de 0,8 en lecture et de 0,7 en calcul. Il s'agit d'une situation de manque substantiel puisqu'en moyenne, il manque 8 livres de lecture et 12 livres de calcul pour chaque classe de 40 élèves. Rapportés à une école d'une taille moyenne de 300 élèves, ces ratios indiquent qu'elle serait en déficit de 60 livres de lecture et de 90 livres de calcul, soit 150 livres. Cela fait beaucoup si l'on le rapporte à tout un pays.

6. Voir le document intitulé « Diagnostic des ressources éducatives des pays d'Afrique subsaharienne francophones – Synthèse des bonnes pratiques relevées dans les pays pilotes », janvier 2022.

Au **Sénégal** en 2020, le RME des manuels de français et de mathématiques était de 0,8 à l'élémentaire public. Une école d'une taille moyenne de 300 élèves serait donc en déficit de 120 livres, soit 60 de français et autant de mathématiques.

Au **Togo** en 2019/20, dans l'enseignement primaire public, le RME était de 0,69 en lecture et de 0,61 en calcul. Une école d'une taille moyenne de 300 élèves serait donc en déficit de 210 livres, soit 93 de français et 117 de mathématiques

Tableau 2. Déficit théorique de livres de lecture et de calcul pour une école primaire de 300 élèves basé sur le RME, par pays

Pays	Déficit théorique en livres de		
	Lecture	Calcul	Total
Burkina Faso	60	90	150
Sénégal	60	60	120
Togo	93	117	210

Le tableau montre que le Togo est dans la situation la plus sérieuse, le Sénégal dans la situation la plus favorable et le Burkina Faso entre les deux, mais plus proche du Sénégal que du Togo.

II. Manuels scolaires et guides de l'enseignant dans le secondaire

Si l'on constate un manque assez substantiel de manuels au primaire, la situation est bien plus grave au niveau moyen. Au Burkina Faso, en 2019/20, les RME au cycle postprimaire étaient respectivement de 0,4 en français et de 0,75 en mathématiques. Au cycle secondaire général, les ratios sont respectivement de 0,1 et 0,8 manuel par élève.

Au **Sénégal**, le RME au cycle moyen général est de 0,4 en français et 0,6 en mathématiques. Au cycle secondaire général, les ratios sont respectivement de 0,5 en mathématiques et de 0,3 en français.

Au **Togo**, au 1^{er} cycle du secondaire, les ratios sont respectivement de 0,2 en français et 0,17 en mathématiques, pendant qu'au 2nd cycle du secondaire, ils s'affichent à 0,01 en français et 0,02 en mathématiques en 2020. Il y a donc dans ce pays environ un manuel de français pour 100 élèves de secondaire et un manuel de mathématiques pour 50 élèves !

Pour reprendre notre exemple d'une école d'une taille moyenne de 300 élèves, son déficit théorique en livres basé sur les ratios ci-dessus est figuré dans les tableaux 3 et 4.

Tableau 3. Déficit théorique de livres de lecture et de calcul pour une école du cycle moyen de 300 élèves, basé sur le RME, par pays

Pays	Déficit théorique en livres de		
	Lecture	Mathématiques	Total
Burkina Faso	180	75	255
Sénégal	180	120	300
Togo	240	249	489

Tableau 4. Déficit théorique de livres de lecture et de calcul pour une école du cycle secondaire de 300 élèves, basé sur le RME, par pays

Pays	Déficit théorique en livres de		
	Lecture	Mathématiques	Total
Burkina Faso	270	60	330
Sénégal	210	150	360
Togo	297	294	591

Au niveau secondaire, le Burkina Faso fait légèrement mieux que le Sénégal et le Togo, pays le plus en retard. Mais pour chacun de ces pays, la situation est nettement plus grave au secondaire qu'au primaire.

III. Matériels didactiques et laboratoires de sciences

Un matériel didactique est un objet autre qu'un manuel scolaire ou un guide pédagogique, utilisé dans le processus d'apprentissage afin de favoriser une meilleure compréhension par l'apprenant des notions à apprendre. Il va du tableau avec l'indispensable craie aux objets de mesure géométrique manipulés par l'élève (équerre, règle, compas) ou par l'ensemble de la classe (globe terrestre, cartes murales, représentations anatomiques). Les équipements de laboratoires scientifiques avec leurs consommables font aussi partie des matériels didactiques⁷.

Les publications statistiques du ministère mentionnées page 17 détaillent également le matériel didactique présent dans les écoles. À partir des données du SIGE, les rapports diagnostiques suggèrent que ce matériel est relativement disponible dans les écoles bien qu'en quantités insuffisantes pour certains éléments. Mais la fiabilité de ces informations est remise en question au vu des constats effectués par les équipes auprès d'un petit échantillon d'établissements. Cet échantillon ne prétend pas être représentatif de l'ensemble du pays, ayant été principalement sélectionné près de la capitale. Néanmoins, l'avantage informatif de la visite est dans la possibilité qu'avaient les équipes d'observer directement et de dénombrer les matériels didactiques dans les écoles et les classes.

Si 64 % des classes du primaire visitées au Sénégal disposent du matériel didactique minimal, elles sont 0 % au Burkina Faso, tandis qu'au Togo, il est simplement noté que 18 % des classes disposent d'une planche murale. Au niveau du secondaire moyen, 44 % de l'échantillon au Burkina Faso disposent du matériel minimal contre 74 % au Sénégal. Le Togo indique 9 % de planches murales.

Quant aux laboratoires de sciences dans le secondaire, la proportion d'établissements (sur la base de l'échantillon visité) qui en dispose pour la physique ou la chimie est de 83 % au Sénégal, 67 % au Togo et 40 % au Burkina Faso. En revanche, ceux qui disposent du matériel de laboratoire représentent 0 % au Sénégal et au Togo, 20 % au Burkina Faso.

Sur l'ensemble du Burkina Faso, on dénombre en moyenne 0,51 globe terrestre par école, ce qui veut dire qu'une moitié d'entre elles n'en a pas. Seulement 3,3 % des établissements disposent d'un laboratoire de physique-chimie, dont 49 % sont fonctionnels.

7. Voir, dans cette série, « Diagnostic des ressources éducatives des pays d'Afrique subsaharienne francophones – Guide méthodologique », décembre 2021.

Au Togo, on dénombre 23 % d'écoles (tout niveau) sans compendium métrique, 12 % sans carte murale, 11 % sans dictionnaire et 16 % sans globe. Dans l'échantillon d'écoles primaires visitées, 75 % des élèves ne disposent pas de petit matériel didactique individuel. Quant aux laboratoires, ils représentent, selon le rapport, « un dispositif rare » et, dans les établissements qui en disposent :

« la majorité des labos existants sont tombés dans un état d'abandon et de délabrement monstrueux au point où du matériel encore utile est recouvert de poussière et de toiles d'araignée. »

Ce constat alarmant est confirmé par la visite d'écoles. Parmi les trois CEG visités, deux disposent d'un laboratoire non fonctionnel, poussiéreux et abandonné. Toutefois, certains matériels sont disponibles dans ces établissements. Ces matériels sont utilisés directement dans les classes et sont probablement rangés dans un lieu autre que le laboratoire, ce dernier étant dans un état piteux.

IV. Ressources numériques

Dans le domaine de l'intégration des ressources numériques dans l'éducation, aucun des trois pays n'est encore parvenu à la réaliser véritablement comme processus abouti s'intégrant harmonieusement dans le curriculum national. Cette situation est tout à fait conforme aux attentes de multiples spécialistes, comme Ret et Corrie ou Tony Read, qui n'envisagent une transition vers le numérique en Afrique subsaharienne que dans le long terme.

Au **Burkina Faso**, le ministère a élaboré et validé une stratégie d'intégration des technologies de l'information et de la communication pour l'éducation (TICE) au début des années 2010. Dans le cadre de la réponse à la COVID-19, 2 380 cours ont été transformés en ressources numériques et une plateforme web (www.fasoeducation.bf) a été développée. Elle a reçu plus de 180 000 visiteurs nationaux.

Au **Sénégal**, une toute récente initiative dénommée Projet du ministère de l'Éducation pour le téléenseignement a été lancée. Ce projet a mis en place le portail promet.education.sn, qui héberge des plateformes d'enseignement et d'apprentissage. En dehors de cette initiative, il n'existe aucune stratégie nationale de déploiement du numérique éducatif dans les établissements scolaires. De même, on constate une absence de données chiffrées sur l'utilisation du numérique dans les établissements.

Au **Togo**, suite à la COVID-19, des cours à distance, organisés au bénéfice des classes d'examen, ont été suivis à la radio, à la télévision et sur internet (www.coursenligne.gouv.tg). Ces cours sont considérés comme un succès puisque les résultats aux examens cette année-là ont été meilleurs que les années précédentes. Le manque d'interactivité de ces cours limite toutefois leur qualité.

E. Mise en relation des facteurs et des choix avec l'accessibilité des ressources éducatives

L'objectif de ce chapitre est d'identifier et de mesurer les rapports qui peuvent exister entre, d'une part, les choix stratégiques des pays dans la production et la distribution des ressources et, d'autre part, l'accessibilité effective de ces dernières dans les classes. Ces rapports doivent aussi prendre en considération le contexte socio-économique des pays, qui peut leur faciliter ou compliquer la tâche. Dans l'idéal, ces rapports pourraient, une fois identifiés, être généralisés et mis à profit par d'autres pays pour décider des choix les plus prometteurs.

Cependant, étant donné le caractère essentiellement multifactoriel des réalisations sociales, il ne sera tenté aucune généralisation ici. On se contentera de suggérer la valeur ajoutée que tel ou tel ensemble de choix peut amener dans le domaine des ressources éducatives.

I. Méthode

La méthode suivie pour essayer de mettre l'accessibilité effective des ressources éducatives en rapport avec les choix opérés par les ministères et les facteurs externes a suivi quatre étapes. Tout d'abord, une sélection a été opérée parmi les nombreux indicateurs possibles au sein de chacune des trois catégories de situations que sont le contexte, les choix stratégiques et l'accessibilité des ressources éducatives. Dans un deuxième temps, les indicateurs sélectionnés ont fait l'objet d'une gradation permettant d'allouer un score à chaque pays en fonction de la valeur constatée pour chaque indicateur. Dans un troisième temps, les scores de chacun des pays ont été additionnés sous chaque catégorie de situations et, sur cette base, les pays ont été classés sur une échelle de quatre ou cinq niveaux. Enfin, une analyse comparative a été menée pour déterminer quels niveaux d'accessibilité des ressources éducatives sont associés à quels choix stratégiques compte tenu des facteurs socio-économiques et culturels.

Il est important de souligner que tant la sélection des indicateurs que leur gradation par niveaux sont des choix arbitraires raisonnés pouvant varier selon les opinions de la personne qui les effectue. Le lecteur serait donc mal avisé d'y chercher des lois ou des prescriptions sur ce qu'il convient de faire ou de ne pas faire dans l'organisation des ressources éducatives d'un pays. Néanmoins, il est à espérer que la logique de ces classements sera suffisamment claire pour permettre des discussions averties entre acteurs dans ce domaine.

Le tableau 5 montre la sélection d'indicateurs effectuée.

Tableau 5. Sélection de 13 indicateurs pour l'analyse comparative des trois pays pilotes

Catégorie de situations	Indicateurs choisis
Facteurs socio-économiques et culturels	1) % d'écoles primaires non accessibles toute l'année 2) % d'écoles secondaires avec accès à l'électricité 3) % d'écoles secondaires avec une connexion internet 4) Taux d'analphabétisme des adultes 5) % d'élèves en fin de scolarité primaire au-dessus du seuil de compétences requises en français et mathématiques (PASEC 2019)

Choix décisifs en rapport avec les ressources éducatives	6) Existence effective d'une stratégie officielle en matière de ressources éducatives 7) Promotion effective de l'édition nationale 8) Adéquation entre l'estimation des besoins en manuels et la commande publique 9) Type de mise à disposition des manuels scolaires dans l'enseignement moyen 10) Distribution des manuels au niveau des écoles
Accessibilité des ressources éducatives	11) RME en lecture et calcul dans l'enseignement primaire 12) RME en français et mathématiques dans l'enseignement moyen 13) Disponibilité de laboratoires de physique-chimie dans l'enseignement secondaire

Chacun de ces indicateurs représente un élément d'importance dans l'appréhension des ressources éducatives, même si d'autres indicateurs auraient pu être choisis à leur place. Le tableau 6 propose, pour chacun des indicateurs, une gradation et des scores à attribuer aux pays.

Tableau 6. Gradation des scores attribués aux pays pour chaque indicateur

Indicateur ⁸	Score = 3 si	Score = 2 si	Score = 1 si
1)		% écoles non accessibles < 30 %	% écoles non accessibles = 30 %
2)		% écoles avec électricité ≥ 30 %	% écoles avec électricité < 30 %
3)		% écoles avec internet ≥ 10 %	% écoles avec internet < 10 %
4)		Taux analphabétisme < 20 %	Taux analphabétisme ≥ 20 %
5)		% PASEC français et maths ≥ 50 %	% PASEC français et maths < 50 %
6)	Une stratégie existe et est pleinement effective	Une stratégie existe mais n'est que partiellement effective	Pas de stratégie
7)	On promeut l'édition nationale privée	On promeut l'édition publique	On promeut l'édition internationale
8)	L'estimation des besoins est fiable et la commande est faite conformément	L'estimation des besoins est fiable mais la commande suit d'autres critères	L'estimation des besoins n'est pas fiable

8. Les numéros des indicateurs renvoient à ceux du tableau 5.

9)	Manuels distribués gratuitement au cycle moyen	Manuels distribués en location encadrée au cycle moyen	Pas de distribution régulière au cycle moyen
10)	Manuels achetés localement en librairie	Manuels distribués jusqu'aux écoles	Manuels distribués jusqu'aux circonscriptions scolaires
11)	RME ≥ 0,9 en lecture et calcul au cycle primaire	RME en lecture ou calcul au cycle primaire entre 0,5 et 0,9	RME en lecture ou calcul au cycle primaire < 0,5
12)	RME ≥ 0,7 en lecture et calcul au cycle moyen	RME en lecture ou calcul au cycle moyen entre 0,4 et 0,7	RME en lecture ou calcul au cycle moyen < 0,4
13)	Un laboratoire de physique-chimie existe dans au moins 70 % des établissements secondaires et la majorité sont fonctionnels	Un laboratoire de physique-chimie existe dans au moins 50 % des établissements secondaires mais la majorité ne sont pas fonctionnels	Moins de 50 % des établissements disposent d'un laboratoire de physique-chimie

Ainsi, par exemple, si dans un pays un modèle de simulation fournit des projections d'effectifs et de besoins futurs en manuels scolaires selon le ratio choisi par le ministère mais qu'ensuite, la quantité de manuels commandés par la Cellule des marchés est d'abord déterminée par le montant du budget annuel décidé par le ministère des Finances, ce pays recevra un score de 2 pour l'indicateur 8.

II. Scores attribués aux facteurs, aux choix et à l'accessibilité

En utilisant les procédures décrites dans la section précédente, un score a été attribué pour chaque indicateur à chaque pays. Les données ayant servi à l'attribution de ces scores sont celles décrites dans les chapitres B, C et D et dans les tableaux en annexe. Les scores obtenus sont synthétisés au tableau 7.

Tableau 7. Scores attribués aux pays par indicateur

Indicateur ⁹	Score par pays		
	Burkina Faso	Sénégal	Togo
1)	2	?	1
2)	2	2	2
3)	1	2	?
4)	1	2	1
5)	2	2	1
Total facteurs socio-économiques et culturels	8	8 ->10	5->6
6)	2	3	1
7)	2	3	3
8)	1	2	2
9)	2	1	1
10)	1	1	2
Total choix décisifs	8	10	9

11)	2	2	2
12)	2	2	1
13)	1	2	2
Total accessibilité constatée des RE	5	6	5

Pour bien comprendre chaque score, il faut relire les informations pertinentes sur le pays concerné relevées dans le chapitre relatif à la catégorie de situations en question. On notera les deux cas d'information manquante, l'une sur l'indicateur 1 pour le Sénégal – pourcentage d'écoles accessibles toute l'année – et l'autre sur l'indicateur 3 pour le Togo – pourcentage d'écoles connectées à Internet. Dans ces deux cas, l'indicateur en question a été escamoté et le score total a été recalculé sur la base de quatre indicateurs et extrapolé.

Pour illustrer cette méthode d'attribution des scores, voyons quelques exemples. Le Sénégal reçoit un score de 2 sur l'indicateur 6 (« Une stratégie existe et est pleinement effective »). De fait, le Sénégal s'est doté en 2013 d'une politique nationale du manuel scolaire et du matériel didactique (page 11. Qui plus est (page 13), la politique de ressources éducatives est jusqu'à présent limitée au cycle élémentaire. Or le tableau 6 stipule, pour l'indicateur 6, qu'un score de 2 est attribué si « une stratégie existe mais n'est que partiellement effective », ce qui est bien le cas ici.

Le Togo reçoit le score maximal de 3 pour l'indicateur 7 (« Promotion effective de l'édition nationale »). L'extrait pertinent pour ce choix dans le rapport diagnostique est le suivant :

« La conception des contenus relève du ministère. Les travaux d'édition sont confiés par appel d'offres au secteur privé national, le copyright appartenant au ministère. Le processus d'acquisition des manuels scolaires en APC au primaire consiste à passer deux marchés successifs d'appels d'offres. Le premier sur l'édition et le second sur l'impression et la livraison des ouvrages.

« Le ministère travaille depuis plusieurs années directement avec le même éditeur, Graines de pensée. L'impression, le façonnage puis la distribution sont confiés, par appel d'offres, à un second prestataire privé et la distribution à quatre prestataires régionaux. »

Or, le tableau 6 indique qu'un score de 3 est accordé si « On promeut l'édition nationale privée ».

Enfin, le Burkina Faso se voit attribuer un score de 1 à l'indicateur 10 (« Distribution des manuels au niveau des écoles »). Selon les indications du tableau 6, un score de 3 est donné si les manuels sont achetés localement en librairie, un score de 2 si les manuels sont distribués jusqu'aux écoles et un score de 1 si les manuels sont distribués jusqu'aux circonscriptions scolaires. Or, le rapport diagnostique indique que les faiblesses relevées dans l'analyse de la dimension « gestion des contenus, de l'édition et de la distribution des manuels scolaires » se résument notamment au dépôt des ressources éducatives au niveau des CEB pour le primaire et des directions régionales pour le postprimaire et secondaire.

L'étape suivante a été de graduer les trois catégories de situations en fonction des scores minimaux et maximaux théoriques. Ainsi, le score concernant l'accessibilité constatée des ressources éducatives, déclinée en trois indicateurs notés de 1 à 3, peut théoriquement varier de 3 à 9. Quatre niveaux d'accessibilité ont donc été définis :

- un score de 9 (très bonne accessibilité) ;
- un score de 7 ou 8 (bonne accessibilité) ;

- un score de 5 ou 6 (accessibilité acceptable) ;
- un score de 3 ou 4 (accessibilité peu acceptable).

Au total sur les trois catégories, les niveaux qualitatifs théoriques s'établissent comme indiqué au tableau 8.

Tableau 8. Niveaux qualitatifs établis pour les trois catégories de situations

Niveaux qualitatifs pour les facteurs socio-économiques	Fourchette des scores	Niveaux qualitatifs pour les choix décisifs	Fourchette des scores	Niveaux qualitatifs pour l'accessibilité constatée des ressources éducatives	Fourchette des scores
Contexte tout à fait favorable	10				
Contexte plutôt favorable	9	Choix très novateurs	3-15	Bonne accessibilité	8-9
Contexte moyennement favorable	7-8	Choix plutôt novateurs	10-12	Accessibilité acceptable	6-7
Contexte plutôt défavorable	6	Choix moyennement novateurs	7-9	Accessibilité insuffisante	4-5
Contexte tout à fait défavorable	5	Choix peu novateurs	5-6	Accessibilité alarmante	3

Un des principes qu'on a appliqué pour établir les seuils est de chercher à avoir des fourchettes plus larges en milieu d'échelle et étroites aux extrémités. Ainsi, les différents niveaux qualitatifs pour les facteurs socio-économiques (colonne 2) sont déterminés par une seule valeur du score sauf pour le niveau central « Contexte moyennement favorable », pour lequel les deux valeurs 7 et 8 sont retenues. De même, dans la colonne 6 (niveaux de score pour l'accessibilité constatée), la fourchette de scores est plus étroite (une seule valeur retenue, 3) pour le niveau le plus bas contrairement aux niveaux plus hauts où deux valeurs sont retenues.

Ainsi, en traduisant les scores des pays (tableau 6) en niveaux qualitatifs (tableau 8), nos trois pays pilotes peuvent être décrits ainsi :

- Le **Burkina Faso** a fait des choix moyennement novateurs concernant la production et la distribution des ressources éducatives. Il les a faits dans un contexte tout à fait défavorable du point de vue social, économique et culturel. En résulte une accessibilité des ressources éducatives jugée insuffisante.
- Le **Sénégal** a fait des choix plutôt novateurs. Son contexte socio-économique et culturel étant favorable, il a pu parvenir à une accessibilité des ressources éducatives acceptable.
- Le **Togo** a opéré des choix moyennement novateurs dans un contexte plutôt défavorable, aboutissant à une accessibilité des ressources éducatives jugée insuffisante.

III. Principaux constats analytiques

Si l'on accepte les catégorisations de la précédente section avec leur dose de subjectivité tout à fait assumée, il y a lieu de tirer la principale leçon de cette comparaison. Elle porte sur l'importance des choix stratégiques d'organisation des ressources éducatives. C'est ce qui explique que le Sénégal ait une accessibilité des ressources éducatives acceptable, contrairement aux deux autres pays.

De même, le Togo atteint un résultat similaire à celui du Burkina Faso – une accessibilité des ressources éducatives jugée insuffisante – alors que son contexte est jugé plutôt défavorable, celui du Burkina Faso étant moyennement favorable. Le Togo réussit cette prouesse grâce à ses choix plus novateurs.

En quoi consistent ces choix dits novateurs ? Le Togo, notamment, favorise l'édition nationale privée, une orientation qui peut conduire à un développement substantiel du secteur de l'édition dans le pays. De même, le choix de livrer les manuels du primaire jusqu'aux établissements, grâce à des contrats de distribution régionaux est susceptible d'améliorer la disponibilité des manuels dans les classes. Le Burkina Faso, lui, bien qu'il promeuve l'édition nationale, fait effectuer une importante proportion du travail d'édition par les services du ministère (jusqu'aux maquettes et films).

La nouveauté pour le Sénégal, c'est la libéralisation qui laisse la main aux éditeurs privés, quitte à évaluer et à sélectionner, via l'agrément, les meilleurs produits, y compris au niveau du prix. Une des faiblesses des choix sénégalais porte sur les cycles moyen et secondaire pour lesquels quasiment rien n'est fait, en termes de manuels scolaires. Le rapport fait l'hypothèse que le ministère attendrait une expression d'intérêt pour ces cycles par des partenaires techniques et financiers. Le transport des manuels scolaires du primaire souffre du fait que la livraison est faite non pas auprès de l'école mais de l'inspection. Cela amplifie les déperditions et peut être source de tension sur les manuels en imposant des ressources financières aux écoles qui, à leur tour, les répercutent aux familles.

Le score du Burkina Faso est abaissé par la non-fiabilité des estimations des besoins en manuels. Le pays n'utilise pas en effet de projection des effectifs conséquente. Les circonscriptions doivent envoyer leurs besoins pour l'année scolaire suivante en se basant sur l'estimation des besoins par les directeurs d'école. Ces estimations seraient très subjectives et certains directeurs d'école dissimuleraient sciemment des surplus de manuels pour faire des réserves. Toutefois, il faut observer que, quelle que soit la qualité des estimations des besoins, aucun des trois pays ne dispose d'un système budgétaire garantissant des commandes régulières de manuels basées sur les besoins estimés.

La question d'une solide budgétisation des achats de manuels est au cœur de la problématique des ressources éducatives. Si les ministères chargés de l'éducation ne sécurisent pas les budgets alloués aux manuels et si les commandes annuelles ne respectent pas les projections des besoins, c'est principalement à cause d'une insuffisance de ressources financières internes. Cette question renvoie à la marge dont disposent les gouvernements en matière financière et à l'implication d'une telle sécurisation sur les autres dépenses prioritaires telles que les salaires des enseignants.

ANNEXES

Résumé des informations relatives aux ressources éducatives dans les trois pays pilotes

Sont repris dans les trois tableaux suivants les faits significatifs extraits des trois rapports diagnostiques concernant l'attribution des scores comparatifs sous chacun des trois thèmes que sont les facteurs socio-économiques et culturels, les choix décisifs et l'accessibilité constatée.

Les facteurs socio-économiques et culturels favorables et défavorables en matière de ressources éducatives

	Accès à l'électricité, voies de communication et Internet	Niveau général d'instruction	Structure scolaire, taille et dispersion des établissements	Performance qualitative de l'enseignement
Burkina Faso	<ul style="list-style-type: none"> - 19 % des ménages utilisent l'électricité comme principale source d'éclairage (3 % en milieu rural et 61 % en milieu urbain). - 76 % des écoles primaires sont accessibles toute l'année. - 2 % des écoles postprimaires et secondaires ont accès à Internet (0,2 % au primaire). - 1 établissement sur 2 au Postprimaire et secondaire a l'électricité mais seulement 1 sur 4 au primaire. - Insécurité significative dans certaines régions avec parfois des destructions de manuels. 	<ul style="list-style-type: none"> - En 2014, 79 % sans aucune instruction, 10 % jusqu'au primaire, 6 % postprimaire et secondaire, 3 % supérieur. 	<ul style="list-style-type: none"> - TBS primaire : 87 %, en baisse à cause de l'insécurité. - TBS postprimaire : 49 %. - TBS secondaire : 22 %. - Les élèves du primaire représentent 72 % du préuniversitaire. - Près du quart des écoles 3 niveaux ont 100 élèves ou moins. - Les écoles urbaines représentent 21 % au primaire et 33 % au PP et secondaire (proportions en hausse). 	<ul style="list-style-type: none"> - En fin de scolarité primaire, 67 % des élèves en français et 63 % en maths se situent au-dessus du seuil de compétences (PASEC 2019).
Sénégal	<ul style="list-style-type: none"> - 14 % des écoles élémentaires et 62 % du moyen et secondaire ont Internet. 	<ul style="list-style-type: none"> - Taux d'alphabétisation des plus de 10 ans (2013) : 45 %. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les effectifs du primaire représentent 53 %, ceux du moyen 25 %, ceux du secondaire 11 % et ceux du supérieur 5 %. - TBS : 86 % primaire, 51 % moyen et 33 % au secondaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - En fin de scolarité primaire : 75 % des élèves en français et 65 % en maths se situent au-dessus du seuil de compétences (PASEC 2019).

Togo moyennement favorable	<ul style="list-style-type: none"> - 55 % des écoles primaires ne sont pas accessibles toute l'année, 48 % des CEG et 32 % des lycées. - 53 % des ménages ont l'électricité (28 % en milieu rural). - Établissements électrifiés : primaire 10 %, CEG 31 %, lycées 59 %. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les hommes de 15 à 49 ans sont à 28 % analphabètes, 5 % ont un niveau primaire et 67 % secondaire ou supérieur. - 54 % des femmes de 15 à 49 ans sont analphabètes, 6 % ont un niveau primaire et 40 % secondaire ou supérieur. - 10 % des ménages ont un ordinateur. - 27 % des ménages ont accès à Internet (tout appareil). 	<ul style="list-style-type: none"> - TBS : 123 % au primaire, 78 % au secondaire 1 et 35 % au secondaire 2. - Les effectifs scolarisés sont à 67 % au primaire, 25 % au secondaire 1 et 8 % au secondaire 2. 	<ul style="list-style-type: none"> - En fin de scolarité primaire, seuls 39 % des élèves sont au-dessus du seuil de compétences requises en lecture et 37 % en maths (PASEC 2019).
-----------------------------------	---	---	--	---

Les choix décisifs opérés par les pays en rapport avec les ressources éducatives

	Stratégie nationale de production et diffusion des ressources éducatives	Choix en matière d'édition et diffusion des ressources éducatives	Meilleures pratiques correctrices et leurs effets
Burkina Faso	<ul style="list-style-type: none"> - Deux référentiels non concordants : Stratégie nationale de production et distribution du matériel didactique de l'éducation de base (2014-21) et une Politique nationale du manuel scolaire dans l'enseignement secondaire. - Pas de vision holistique même si les deux ministères ont été fusionnés en 2016. 	<ul style="list-style-type: none"> - Au secondaire : système de location des manuels. - Prise en charge de l'édition des nouveaux manuels. - Reproduction par des entreprises privées, de préférence nationales. - Contenu des manuels et guides établi par la DGREIP. - Gratuité des manuels au primaire depuis 2006. - Chaque année, les circonscriptions scolaires envoient leur estimation de besoins en manuels et guides. Ces estimations ne sont pas fiables, certains essaient de se constituer des réserves ; un inventaire des livres utilisables et détériorés est aussi envoyé. - Une commande est faite via un marché public mais le nombre commandé est déterminé par le budget et non les besoins exprimés ! Le nombre de manuels est systématiquement insuffisant. - Les maquettes sont mises à la disposition de l'adjudicataire. - Les manuels imprimés sont livrés dans les magasins de l'État. - Les livres sont déposés dans les magasins des CEB, chaque transporteur étant accompagné par un agent du ministère. - Les retards sont accumulés dès la mise à disposition des maquettes, films... (faibles capacités de l'administration). - Taux de déperdition : 78 % par an ! - L'ensemble du processus est géré manuellement. - Pour le postprimaire et le secondaire, les établissements bénéficient d'une dotation de manuels pour location par les élèves en fonction des disponibilités et des priorités (nouveaux établissements) ; l'établissement envoie ses besoins. - Les stocks sont renouvelés par réimpression (imprimerie du ministère ou prestataire) et par achat, en plus des réparations de manuels par le ministère. - Le ministère assure le transport jusqu'aux établissements. - Taux de location en baisse constante et très faible (25 % en 2019/20). 	<ul style="list-style-type: none"> - Le contenu des curricula est digitalisé puis publié sur la plateforme fasoe-education. - 2 000 fiches pédagogiques d'aide à la préparation de la classe, 18 annales, 47 guides pédagogiques et des ressources numériques audiovisuelles... - Effet encore limité par la faible interactivité, la qualité défectueuse des connexions internet et la pénurie de terminaux pour les usagers.

Sénégal	<ul style="list-style-type: none"> - Depuis 2013, Politique nationale du manuel scolaire et du matériel didactique. Elle est basée sur la libéralisation ; le choix multiple ; l'achat et la sélection des manuels au niveau déconcentré. 	<ul style="list-style-type: none"> - L'élaboration/édition/production/distribution des manuels est confiée aux éditeurs privés. Le ministère, acheteur, définit les conditions que doivent remplir les manuels. - Le ministère élabore un dossier de soumission (spécifications pédagogiques et techniques). - Les éditeurs soumettent leurs projets pour évaluation et agrément ; l'agrément est détaché des procédures de passation des marchés et se fait en continu. - La liste des manuels agréés est publiée et c'est parmi elle que se fait le choix multiple. - La sélection consiste à choisir le meilleur manuel en termes de pertinence et de coût pour la circonscription pour une discipline et un niveau donnés, sur la base de critères distincts de ceux de l'agrément : la pertinence, l'adéquation avec le milieu, la lisibilité, etc. - Les IEF sont regroupées dans des « bassins » d'inspection pour l'évaluation (et non au niveau de leurs circonscriptions respectives comme prescrit). Chaque IEF évalue les offres financières et techniques des éditeurs ; le marché est ensuite décidé et, enfin, l'éditeur distribue les manuels jusqu'au niveau déconcentré. - Contrairement au précepte de la politique nationale, l'achat est géré par la DAGE au niveau central car les procédures de passation de marché n'ont pas été ajustées. - La livraison aux écoles n'est pas financée. - La mise en œuvre de cette politique ne s'est intéressée jusque-là qu'au cycle élémentaire du fait de l'absence d'un budget de l'État, d'un curriculum stable et de partenaires susceptibles de financer les manuels pour les autres cycles. - La méthode d'estimation quantitative des besoins est efficace dans la mesure où elle porte sur une projection des effectifs, une définition des priorités et l'inventaire des manuels disponibles dans les établissements. Cependant, elle n'est pas suivie d'un respect des quantités projetées faute de ressources financières adéquates. Les structures déconcentrées (établissements et inspections) n'ont aucun moyen de corriger les estimations avant la livraison. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise à disposition de chariots mobiles/mini-laboratoires aux établissements moyens. - Effet potentiel fort mais effet réel limité en raison du nombre : 43 sur 1 030 établissements.
----------------	--	---	---

<p>Togo</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Absence d'une politique en matière de ressources éducatives. - Absence d'une direction chargée du curriculum. - La réédition des manuels, le renouvellement des contenus d'enseignement des manuels en vigueur ne font pas l'objet d'une prévision. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le processus d'acquisition des manuels scolaires en APC au primaire consiste à passer deux appels d'offres successifs : le premier sur l'édition et le second sur l'impression et la livraison des ouvrages. - Secondaire 1 : réforme des classes 6-4 visant un allègement des programmes mais pas encore de manuels : des efforts sont fournis par des inspecteurs et des enseignants chevronnés pour mettre à disposition de chaque enseignant le programme révisé accompagné de fiches de cours et de guides d'utilisation. - Problème de cadrage financier qui n'est connu qu'au vote du budget. - Les contenus sont conçus par le ministère tandis que les travaux d'édition sont confiés par appel d'offres au secteur privé national, aboutissant à un copyright partagé. - Le ministère travaille depuis plusieurs années « en entente directe » avec le même éditeur, Graines de pensée. - L'impression est confiée par appel d'offres à un second prestataire privé, et la distribution à 4 prestataires régionaux. - Ligne budgétaire aux établissements de 22 500 FCFA par classe pour l'achat de matériel didactique, réparation tables-bancs... - Choix de cahiers d'activités à usage unique pour les CP1 et CP2 mais le ministère est incapable de les renouveler chaque année. - Bien que disposant d'un modèle de simulation précis, les commandes sont faites sur la base d'un taux d'accroissement moyen en raison de l'insuffisance des ressources financières. - Les appels d'offres pour l'impression et la distribution des manuels ont été combinés en un seul. L'imprimeur imprime les manuels et les distribue dans toutes les écoles d'après les estimations et la répartition par établissement par la Cellule des marchés publics. - Après la distribution, des surplus ne sont pas déclarés par les chefs d'établissement, qui cherchent à constituer des réserves. 	<ul style="list-style-type: none"> - Simplification des marchés en combinant l'impression et la distribution (depuis 2018). - Opérations de suivi assorties de contrôles aléatoires de la mise à disposition des ressources éducatives, ce qui permet d'améliorer la compréhension des situations. Mais absence de mesures correctives à la suite de ces contrôles !
--------------------	---	--	--

L'accessibilité constatée des ressources éducatives

	Manuels scolaires et guides dans l'enseignement primaire	Manuels scolaires et guides dans l'enseignement moyen	Matériels didactiques et laboratoires de sciences	Ressources numériques
<p>Burkina Faso</p>	<ul style="list-style-type: none"> - RME en primaire (2019/20) : 0,8 en lecture et 0,7 en maths. - Degré d'aléas : 87 %. 	<ul style="list-style-type: none"> - En postprimaire, RME de 0,4 en français et 0,75 en maths. - Degré d'aléa : 44 % en français et 69 % en maths. 	<ul style="list-style-type: none"> - En primaire public, on a en moyenne 0,51 globe terrestre par école. - 3,3 % d'établissements disposent d'un labo de physique-chimie, dont 49 % sont fonctionnels ! 	<ul style="list-style-type: none"> - Le ministère a élaboré et validé une stratégie d'intégration des TICE au début des années 2010. - 2 380 cours transformés en ressources numériques. - Une plateforme web (www.fasoe-education.bf) a été développée et a reçu plus de 180 000 visiteurs nationaux.
<p>Sénégal</p>	<ul style="list-style-type: none"> - RME en primaire (2020) : 0,8 en lecture (avec un écart absolu interacadémies de 0,4 = 0,5* moyenne) et en calcul (écart de 0,5 = 0,6* moyenne). 	<ul style="list-style-type: none"> - RME au moyen général public : lecture 0,4 (écart 0,9 = 1,1* moyenne) et maths 0,6 (écart 0,5 = 0,8* moyenne).. 	<ul style="list-style-type: none"> - En primaire, 63 % des classes de l'échantillon sont munies du matériel minimum. - Au moyen, on a 74 %. - 83 % des établissements moyens et secondaires de l'échantillon disposent d'un labo de physique-chimie mais 50 % ne disposent d'aucun matériel de labo. 	<ul style="list-style-type: none"> - Inexistence d'une stratégie nationale de déploiement du numérique éducatif dans les établissements. - Absence de chiffres sur l'utilisation du numérique dans les établissements.
<p>Togo</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le ratio élève/manuel au primaire est de 1,49 en lecture et 1,65 en calcul. - L'écart interrégional des ratios en lecture est de 0,22 (0,1* moyenne) et de 0,35 (0,2* moyenne) en calcul. - 8 % des écoles primaires n'avaient aucun manuel de français ou maths; ce pourcentage est de 33 % pour le secondaire 1. - La situation est plus délicate pour les écoles EDIL (d'initiative locale) parfois appelées communautaires : les ratios sont de 2,42 et 2,27 élèves par manuel. 	<ul style="list-style-type: none"> - Ratio manuel élève en français de 5, de 6 en maths. - Certaines écoles visitées affichaient des ratios extrêmes de 120 pour le manuel de maths en 4^e. 	<ul style="list-style-type: none"> - 23 % d'écoles (tous niveaux) sans compendium métrique, 12 % sans carte murale, 11 % sans dictionnaire et 16 % sans globe terrestre. - Dans les écoles primaires visitées, on a dénombré 75 % d'élèves ne disposant pas de petit matériel didactique individuel. - Les labos sont rares et, dans les établissements qui en disposent, la majorité des labos sont très délabrés, voire inutilisables. - Sur les 3 CEG visités, 2 disposent d'un laboratoire non fonctionnel, poussiéreux et abandonnés. Toutefois, certains matériels utilisés directement dans les classes sont disponibles dans ces établissements. 	<ul style="list-style-type: none"> - Suite à la COVID-19, des cours à distance ont été organisés au bénéfice des classes d'examen, et suivis à la radio, télé et sur Internet (www.coursenligne.gouv.tg). - Ces cours sont considérés comme un grand succès puisque les résultats aux examens cette année ont été meilleurs que les années précédentes. - Limitation : manque d'interactivité mais est-il possible d'organiser une interactivité avec le pays tout entier ?

Synthèse des résultats de l'analyse diagnostique conduite dans trois pays pilotes : Burkina Faso, Sénégal et Togo

Diagnostic des ressources éducatives des pays d'Afrique subsaharienne francophones

Le présent document fait la synthèse du diagnostic des ressources éducatives mené dans trois pays pilotes, sélectionnés par l'UNESCO dans le cadre de la mise en œuvre de la phase 1 de son projet « Ressources éducatives » financé par l'Agence française de développement (AFD) : Burkina Faso, Sénégal, Togo. Les rapports, réalisés par les équipes nationales des pays en question avec l'appui technique de l'UNESCO, avaient pour objectif de faire ressortir les tendances globales en matière de gestion des ressources éducatives, les insuffisances des systèmes étudiés et les bonnes pratiques dans le domaine. Le caractère pilote des études a requis l'élaboration d'une synthèse exposant les principaux constats et les leçons à tirer afin de servir de base à un futur déploiement du projet dans les pays cibles.

ressources.educatives@unesco.org
ressources.educatives.org